ORGUE EN FRANCE

Paris, le 8 août 2011

Madame, Monsieur,

Une note d'information, diffusée fin juin, informait de la naissance d'**ORGUE EN FRANCE**. Nous démarrons, par la présente, la campagne d'adhésion des individuels (personnes physiques). Si vous désirez rejoindre notre association, nous vous en remercions vivement. Le soutien des personnes morales (associations, sociétés etc..) interviendra dans un deuxième temps. Si vous n'êtes pas désireux de nous rejoindre, merci de nous le signaler par mail de retour, de façon à ne plus vous importuner.

L'association **ORGUE EN FRANCE** a été déclarée à la Préfecture de Police de Paris et a été officialisée le 19 Juillet 2011 (parution JO ultérieure). Veuillez trouver ci-joint les documents relatifs à votre adhésion :

1. Les statuts de l'association + récépissé de la PP Paris
2. Un bulletin d'adhésion
3. Un bulletin de candidature au Conseil d'Administration

Le bulletin d'adhésion et, éventuellement, la candidature au CA, sont à compléter (voir NB1) et adresser, exclusivement par courrier postal, au secrétariat, dans les meilleurs délais et au plus tard le **Vendredi 30 Septembre 2011**.

Pour être valide, l'adhésion doit être accompagnée du versement de la cotisation annuelle, exclusivement par chèque à l'ordre de « Orgue en France », à adresser au secrétariat avec le bulletin d'adhésion. Le montant de la cotisation est indiqué sur le bulletin d'adhésion. Cette première cotisation couvrira exceptionnellement la période allant jusqu'au 31/12/2012. L'association nécessitant, à son démarrage, des fonds pour ses multiples actions envisagées, les cotisations « bienfaiteurs » sont les bienvenues, selon vos possibilités.

La première assemblée générale d'**ORGUE EN FRANCE** se tiendra le **Vendredi 11 Novembre 2011, 14 heures , à Paris** (NB2). La convocation et ses détails parviendront aux adhérents (à jour de leur cotisation), en Octobre. Afin d'en faciliter son déroulement, un appel à candidature pour l'élection des membres du conseil d'administration est joint dès l'adhésion (voir NB 3).

Dans le plaisir de lancer ce grand projet avec votre soutien et votre contribution,

Avec nos sentiments les meilleurs,

Le comité initial et le secrétariat

NB1 : les données individuelles fournies sont conservées par le bureau de l'association qui en assure la confidentialité. Dans le respect de la Loi « informatique et libertés » les données personnelles ne peuvent être communiquées sans l'accord écrit préalable de la personne concernée.

NB2 : Paris a été choisie pour cette première AG, étant plus pratique pour les transports. Bien entendu, l'association tiendra ses assemblées et réunions ultérieures dans les villes et régions qui voudront bien l'accueillir.

NB3 : le conseil d'administration sera élu lors de l'AG du 11/11/11 et sera constitué de 25 membres au plus. Pour une bonne gouvernance de l'association, les membres du CA doivent être représentatifs de l'association: les candidatures spontanées sont donc encouragées. Le travail représenté sera de deux à quatre réunions annuelles, avec les moyens modernes de télécommunications limitant les déplacements. Certains membres du CA peuvent être amenés à participer plus activement (bureau, commissions, relais…). Les candidatures doivent être confirmées impérativement pour le 30/09/2011 au plus tard, de façon à être communiquées aux membres de l'association avec la convocation à l'assemblée générale, au plus tard 15 jours avant la tenue de celle-ci.